# DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

# VILLE DE NIORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 43

Convocation du Conseil municipal :

le 13/09/2022

Publication: le 23/09/2022

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022** 

Délibération n° D-2022-333

Parc Naturel Urbain - Phase 1 - Convention esthétique - Prise en charge financière et opérationnelle de travaux d'enfouissement de réseaux par Enedis

Président:

Monsieur Jérôme BALOGE

#### Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT.

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

## Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur François GIBERT, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

#### Excusés:

Monsieur Bastien MARCHIVE.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2022**

Délibération n° D-2022-333

Direction de l'Espace Public

Parc Naturel Urbain - Phase 1 - Convention esthétique - Prise en charge financière et opérationnelle de travaux d'enfouissement de réseaux par Enedis

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain, phase 1, la Ville de Niort a pour projet l'aménagement du boulevard Main et de la rue Baugier, entre autres.

Par ailleurs, dans sa délibération du 29 avril 2013, la Ville de Niort a conclu une convention spécifique pour « l'intégration esthétique des réseaux publics de distribution d'électricité », avec ENEDIS.

Ainsi, si dans le périmètre de l'opération, les réseaux ENEDIS ont déjà fait l'objet d'un effacement avec fixation des torsades sur façades, deux traversées de rue n'ont pas été traitées :

- l'intersection du boulevard Main avec la rue du Four ;
- l'intersection de la rue Baugier avec la rue de Bessac.

Il convient donc, préalablement aux travaux de requalification, d'enfouir ces réseaux aériens qui surplombent ces deux rues, dans le cadre de la convention précitée.

Cette opération dont le coût estimatif s'élève à 18 073,49 € HT soit 21 688,19 € TTC sera prise en charge intégralement par ENEDIS.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la demande de réalisation des travaux d'enfouissement de réseaux électriques dans le cadre de la convention esthétique avec ENEDIS, ainsi que leurs modalités de financement ;
- autoriser l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes.

Monsieur le Maire ayant le pouvoir de Monsieur Bastien MARCHIVE, n'ayant pas pris part à la délibération.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 1
Excusé: 1